

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 2023 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 32 et procède à l'appel nominatif des Élus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER et VALENTI MM. BAË, BATAILLE, BONNET, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
<b>PROCURATIONS</b>	Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme CALVO Mme BRUN a donné procuration à M. LOUZON Mme LE PRIOL a donné procuration à M. RIVIER Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE M. BARBA a donné procuration à M SÉVERAC M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD
<b>ABSENT(E)S</b>	Mme VOISIN et M. JÉROME
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. BONNET Christophe
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Désignation du Secrétaire de Séance</li> <li>2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023</li> <li>3 - Modification de la composition de deux commissions municipales</li> <li>4 - État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les Élus en 2022</li> <li>5 - Marché de travaux - rénovation du groupe scolaire de Cantelauze</li> <li>6 - Marché de travaux - rénovation de la salle annexe du CAJ dite "le Pigeonnier"</li> <li>7 - Adhésion au groupement de commandes composé du Muretain Agglo et des communes et/ou entités membres adhérentes et relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité et aux prestations de services associés</li> <li>8 - Adhésion de la commune à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport</li> <li>9 - Le Muretain Agglo - informations diverses</li> <li>10 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>11 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>12 - Informations diverses</li> </ol>

<b>Convocation :</b>	<b>Nombre de membres :</b>
date : 1 <sup>er</sup> juin 2023	du Conseil Municipal : 33
envoi : 2 juin 2023	en exercice : 33
affichage : 2 juin 2023	présents : 24
	votants : 31

#### 1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour de groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord".  
M. BONNET se propose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. BONNET Christophe, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	31
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023**

Mme la Maire : sur le procès-verbal du 6 avril, avez-vous des remarques ?

Aucune remarque n'est apportée.

Mme la Maire : merci Mme D. Parce que c'était un gros procès-verbal puisque c'était le vote du budget.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0

**3 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DEUX COMMISSIONS MUNICIPALES (délibérations n° 2023-099 et 2023-100)**

Mme la Maire : cette modification est à votre demande, M. PILET. Donc, deux commissions vont être modifiées. Il y a un switch entre vous et M. BONNET pour ce qui concerne la commission "développement économique-emploi-relations avec les entreprises" à laquelle vous apparteniez. Dorénavant, vous avez souhaité que M. BONNET vous remplace. Et inversement, sur la commission "urbanisme-VRD", vous avez demandé que ce soit vous qui remplaciez M. BONNET.

Je suppose que les autres groupes ne souhaitent pas faire de modifications.

Donc, il s'agit juste d'une information. C'est acté.

**4 - ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS PERCUES PAR LES ÉLUS EN 2022**

Mme la Maire : c'est une information également.

L'état récapitulatif doit être présenté annuellement et comprend les indemnités de toutes natures dont bénéficient les Élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés, d'une part en leur sein ou d'autre part au sein de :

- tout syndicat mixte ou de pôle métropolitain
- toute société d'économie mixte et/ou de SPL (Société Publique Locale)

*Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 18 h 35*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Pour ce qui nous concerne, l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), le Muretain Agglo, établit également l'état récapitulatif des indemnités perçues par les Élus qui y siègent.

Cet état récapitulatif était annexé à la convocation du Conseil.

Nous allons peut-être quand même dire ce qu'il en est, parce que c'est important, me semble-t-il, si nous voulons être parfaitement transparents. Je vous rappelle qu'il y a les indemnités pour le Maire, les Adjoints, les Conseillers délégués et à l'ensemble des Conseillers Municipaux, ce qui est loin d'être le cas dans la plupart des communes, notamment pour les indemnités versées aux Élus de l'Opposition.

*Arrivée de M. JÉROME Alain à 18 h 36*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Les indemnités perçues en 2022 sont les suivants :

- pour les Adjoints : les indemnités nettes s'élevaient à 7 250 €
- pour les Conseillers délégués : les indemnités nettes s'élevaient à 3 266 €
- pour les Conseillers municipaux : les indemnités nettes s'élevaient à 862 €
- pour le Maire : 15 083 €

Ce qui représente en net

118 800 €

Sachant que la volonté qui a été la nôtre, je ne sais pas si vous vous en souvenez, il y a une enveloppe globale, avec notamment des indemnités pour le Maire qui pourraient être nettement plus élevées que ce

qu'elles sont aujourd'hui du fait de 12 000 habitants, à savoir répartir l'ensemble des indemnités pour que tout le monde puisse en toucher, ce qui n'est pas l'obligation faite aux collectivités territoriales.

**M. Bonnet** : excusez-moi. En préambule, nous allons systématiquement nous présenter lors de nos interventions, parce que, comme nous ne sommes pas filmés, nous avons le retour par des citoyens comme quoi ils ne savaient pas qui parlait.

**Mme la Maire** : chaque fois que je donne la parole, je dis "oui, M. BONNET", "oui, M. PILET".

**M. Bonnet** : oui, mais ce n'est peut-être pas entendu systématiquement, donc ce soir, M. BONNET va intervenir pour le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" sur ce point.

Deux points : nous voulions savoir s'il était possible de féminiser chaque statut de chaque Élu. Parce qu'aujourd'hui, nous trouvons "un Conseiller délégué" pour Mme CALVO par exemple, alors que nous pourrions avoir "une Conseillère déléguée". Et, à l'avenant pour ...

**Mme la Maire** : ... si ce n'est que ça, nous allons féminiser les noms. D'accord.

**M. Bonnet** : sur les profils également.

Par contre, nous avons un petit souci au niveau du tableau. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, un Conseiller délégué doit avoir des indemnités brutes de 3 266,34 €, et nous nous rendons compte que certains Conseillers délégués, dont M. BATAILLE, Mme CALVO, n'ont pas le même net, 3 635,40 €. Est-ce qu'il y a une explication à cela ?

**Mme la Maire** : non, je n'en ai pas. Nous sommes à 3 635 € pour certains et à 3 266 € pour d'autres ; oui, c'est très à la marge, mais je n'ai pas d'explication.

**M. Bonnet** : c'est comme pour M. GAUTHIER, il y a des remboursements de frais en complément, donc nous sommes sur du 3 900 €, mais là nous comprenons. Mais nous sommes sur la base de 3 600 € et pas de 3 266 €.

**Mme la Maire** : non, là, nous ne parlons pas de remboursements. Pourtant, sur le ...

**M. Bonnet** : ... c'est pour ça que ...

**Mme la Maire** : ... sur le brut, nous sommes sur les mêmes montants.

**M. Bonnet** : oui, mais pas sur le net. Alors, est-ce que certains Élus auraient plus de retenues que d'autres ? Nous aurions aimé avoir un ...

**Mme la Maire** : ... parce que sur le brut, nous sommes sur les mêmes montants. Pour tous les Conseillers délégués, nous sommes sur du 4 202 €.

**M. Mailhé**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ce n'est pas une histoire de cotisation ? Si nous nous sommes inscrits à la cotisation, vous savez, en début de mandat, on nous demande si nous cotisons pour la retraite ...

**Mme la Maire** : ... oui, c'est cela, probablement que c'est la cotisation FONPEL ...

**M. Mailhé** : ... je pense que certains ont dû répondre à cette demande, et d'autres qui ne l'ont pas fait, comme moi puisque c'est 70 € ...

**Mme la Maire** : ... c'est possible ...

**M. Mailhé** : ... donc, je pense que c'est une histoire de cotisation.

**Mme la Maire** : oui, c'est possible. Nous le regarderons. De toute façon, sur le brut, nous sommes sur les mêmes sommes, pour tous.

**M. Mailhé** : Christophe MAILHÉ.

**M. Bonnet** : merci.

**M. Franchina**, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : il est possible aussi que certains Élus, qui étaient Conseillers, sont passés dans une année Conseillers délégués. Donc, le montant diffère ...

**Mme la Maire** : ... sur 2022, cela n'a pas été le cas.

**M. Franchina** : d'accord.

**Mme la Maire** : non. Il est possible que ce soit effectivement dû à des cotisations spécifiques pour certains. Nous le regarderons.

C'était une information.

**Mme la Maire** : donc, les deux gros sujets, raisons pour lesquelles nous avons réuni le Conseil Municipal aujourd'hui, pour valider les marchés de travaux, à la fois du groupe scolaire de Cantelauze et à la fois du service jeunesse, la salle dite "le Pigeonnier".

#### 5 - MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CANTELAUZE (délibération n° 2023-101)

**M. Chouard**, Conseiller délégué aux grands travaux : un marché à procédure adaptée avec publicité a été lancé le 17 avril 2023 pour les travaux de rénovation du groupe scolaire de Cantelauze.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 11 mai 2023. Huit offres ont été déposées dans les délais. Deux entreprises ont été éliminées car elles n'ont pas effectué la visite obligatoire. L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, le groupement ARCHEA Architectes et EREAH. Le montant estimatif des travaux s'élève à 924 780,00 € HT. Le marché était décomposé en quatre lots. Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS des OFFRES HT	ESTIMATIONS des LOTS H.T.
Lot n° 01 – couverture étanchéité second œuvre	EIFFAGE CONSTRUCTION MP	427 803,77 €	438 710,00 €
Lot n° 02 – Menuiseries extérieures	SAS AREXIS FRÈRES	152 855,29 €	189 400,00 €
Lot n° 03 – Électricité CVC plomberie sanitaire	INTELEC	208 194,48 €	255 970,00 €
Lot n° 04 – Photovoltaïque	INTELEC	55 040,00 €	40 700,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>843 893,54 €</b>	<b>924 780,00 €</b>

La délibération portera également sur l'autorisation de signer le marché de travaux avec les sociétés retenues.

Le rapport d'analyse des offres était annexé à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission d'appel d'offres du 31 mai 2023.

L'ensemble des questions posées lors de cette réunion concernait le nombre de candidats par lot, les écarts de prix entre les estimations et les offres, l'hygiène et la sécurité concernant les candidatures pour le lot 2, ainsi que l'origine des panneaux photovoltaïques, et le rapport initial de contrôle technique.

**Mme la Maire** : toutes les réponses ont été données au cours de la CAO. C'est vrai que nous nous sommes interrogés, par exemple sur le fait que pour le lot n° 01 nous n'avons eu qu'une seule réponse. L'explication qui a été donnée c'est que vu le calendrier imposé pour les travaux, ce ne pouvait être qu'une grosse entreprise avec plusieurs équipes qui intervienne sur le chantier, puisque les impératifs sont du 10 juillet au 23 août. Il faut que le 23 août l'école soit libérée de façon à ce que l'entretien puisse être fait de manière correcte avant la rentrée début septembre.

Avez-vous des questions auxquelles il n'aurait pas été répondu dans le cadre de la commission ?

**Mme Marnac**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ce n'est pas une question, c'est juste pour dire que la présentation qui a été faite par le maître d'œuvre avait été claire. Franchement, effectivement, des sujets ont été soulevés, auxquels il a bien su répondre. Donc, effectivement, nous avons mis en évidence le fait que l'entreprise EIFFAGE avait été la seule à répondre, sur un marché à 400 000 €. Mais il nous a bien expliqué que c'était un problème de moyens compte-tenu de la faible durée du chantier et de la période d'exécution du chantier.

**M. Mailhé** : la remarque que nous avons faite, je pense qu'il est important de le dire, était sur la note technique qui a mis en valeur le candidat sur le lot n° 03, la société INTELEC. C'est important parce que les marchés sont toujours aléatoires au final. Mais au moins, la note technique, quand même, montrait qu'elle avait un savoir sur ce lot. Et le fait qu'INTELEC gagne les deux derniers lots, dans le laps de temps qui est très court pour faire les travaux, sera peut-être un avantage pour nous, ce n'est peut-être pas le même service, mais pour une organisation et pour une planification, ce sera peut-être plus facile pour nous. Voilà, c'était la remarque aussi que nous avons faite.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation du groupe scolaire de Cantelauze aux entreprises ci-dessus désignées, et de l'autoriser à signer les marchés avec lesdites entreprises.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 6 - MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉNOVATION DE LA SALLE ANNEXE DU CAJ DITE "LE PIGEONNIER" (délibération n° 2023-102)

**M. Chouard** : un marché à procédure adaptée avec publicité a été lancé le 18 avril 2023 pour les travaux de rénovation de la salle annexe du CAJ dite "le Pigeonnier".

La date limite de dépôt des offres était fixée au 11 mai 2023. Onze offres ont été déposées dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, ARCOSER.

Le marché était décomposé en cinq lots.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 173 637,50 € HT sans option, et à 188 637,50 HT avec option.

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS des OFFRES HT	ESTIMATIONS des LOTS H.T.
01 - Gros œuvre	SARL LISLOISE DE CONSTRUCTION	41 638,62 €	30 055,00 €
L'option sur ce lot n° 01 n'a pas été retenue			
02 - Charpente couverture	ECO & AVENIR BOIS	33 307,00 €	29 575,00 €
03 - Menuiseries extérieures	SAS AREXIS FRÈRES	5 587,47 €	8 250,00 €
04 - Plâtrerie - menuiseries intérieures - sols - peintures	SAS NET SOLS	44 680,50 €	55 477,50 €
05 - Électricité CFO/CFA - CVC	SASU CIRKAD	35 985,00 €	50 280,00 €
TOTAL SANS OPTION		161 198,59 €	173 637,50 €

Une négociation a été menée avec la seule entreprise qui a déposé une offre pour le lot n° 01, laquelle a maintenu son offre initiale.

Comme je le disais, l'option du lot 01 n'a pas été retenue.

La délibération portera également sur l'autorisation à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues.

Le rapport d'analyse des offres était annexé à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission d'appel d'offres du 31 mai 2023.

Les questions posées lors de cette réunion concernent les écarts de prix pour les lots n° 01 et 05 et le rapport initial de contrôle technique.

**Mme la Maire** : paradoxalement, sur ce marché-là, si précédemment une seule entreprise a répondu pour le lot "gros œuvre", c'est lié au fait que le chantier était trop gros. Là, par-contre, il n'y en a eu qu'une parce que le montant du marché a été estimé trop faible. C'est une raison pour laquelle, c'est l'explication que nous avons eue, il n'y a que la SARL LISLOISE CONSTRUCTION qui a répondu. Pour ce qui concerne le lot "électricité", nous avons eu aussi une explication sur le fait que nous soyons largement en deçà de l'estimation faite par le maître d'œuvre. Apparemment, c'est une entreprise qui aujourd'hui essaie d'enlever le maximum de marchés en proposant des prix attractifs. C'est ce que j'ai retenu, entre autres, de la commission d'appel d'offres.

Avez-vous des questions ?

**Mme Marnac** : désolée.

**Mme la Maire** : non, vous êtes là pour ça.

**Mme Bobo** : vous êtes étonnée aujourd'hui que nous n'intervenions pas ; nous sommes désolés.

**Mme Marnac** : je n'ai pas dit "Sandrine MARNAC va parler". Cela faisait bizarre.

Effectivement, en fait, nous, nous avons rebondi sur le fait que le lot n° 01 avait été attribué à une entreprise, qui certes est une entreprise pas très éloignée localement de Fonsorbes, mais qui a quand même répondu à quasiment 40 % plus cher que l'évaluation de la société ARCOSER, qui nous a expliqué qu'en fait elle avait dû se tromper dans l'évaluation qu'elle avait faite. Ça, quand même, c'est un peu limite, mais bon, c'est autre chose. Et donc, pour aller dans le sens de ce que vous avez dit, Mme le Maire, effectivement l'économie globale de l'ensemble du marché est en deçà de l'estimation globale puisqu'en fait des moins ont équilibré des plus. Mais bon, cela n'empêche que, quand un marché est prévu à 30 000 € et que l'entreprise répond à quasiment 42 000 €, nous pouvons quand même nous poser des questions sur la pertinence de l'évaluation faite par le maître d'œuvre qui est le programmiste que nous avons rémunéré pour une mission qui, à mon sens, n'a pas été réellement bien réalisée.

Et nous avons une question un peu en marge : pourquoi il n'a pas été envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur cette couverture ? Parce qu'en fait, nous n'avons pas du tout pensé à poser cette question en commission.

**Mme la Maire** : en l'occurrence, je suis désolée, je n'ai pas la réponse. Le seul qui pourrait nous la donner est le Directeur de projets. Est-ce que c'est une question d'exposition ? Est-ce que c'est une question de qualité de toiture ? ... Si. Ce qui a été évoqué, c'est le réseau de chaleur. Parce qu'en fait, l'idée des panneaux photovoltaïques n'est pas tant l'éclairage et la fourniture d'eau chaude sanitaire, que le chauffage ou la clim.

En l'occurrence, il n'est pas question de clim, mais le réseau de chaleur à venir fera que ce sera du chauffage au bois. Donc, je pense que c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas gratter par rapport aux panneaux photovoltaïques.

**M. Mailhé** : vu le prix que nous allons payer pour l'autre marché sur le photovoltaïque, je pense que cela aurait valu le coup de voir, parce que cela aurait fait un petit pourcentage et nous gagnions 8 % sur ce marché, peut-être que nous étions en équilibre sur ce marché, en plus nous avons les photovoltaïques. Comme je le dis souvent, mieux vaut un tu le tiens que deux tu l'auras. Nous le faisons là, et nous étions tranquilles. Parce que le réseau de chaleur, nous ne savons pas à terme quand est-ce que nous l'aurons.

**Mme la Maire** : il est évoqué par le SDEHG (Syndicat Département d'Énergie de la Haute-Garonne), puisque c'est lui qui est en charge de cela, 2025. A voir.

**M. Mailhé** : je ne vais pas être méchant. Il est évoqué par ?

**Mme la Maire** : le SDEHG.

**M. Mailhé** : donc ? J'en conclus ...

**Mme la Maire** : ... d'accord, pardon.

**M. Séverac** : ils ont attribué le marché d'études. Il y a un petit pas.

**Mme la Maire** : nous pouvons penser que, dans la mesure où ce sera le premier réseau de chaleur avec le partenariat Conseil Départemental, SDEHG et commune, pour eux c'est quand même, en termes de communication, valorisant. Donc, nous pouvons espérer que cela sera mené à terme et dans des délais corrects.

**M. Bonnet** : juste, je voulais rebondir par rapport au chauffage. Pour le chauffage, j'avais évoqué justement, dans la cadre de l'étude de travail qui avait été faite de préparation de cet appel d'offres, le raccordement au réseau de chaleur. Ce n'est pas le cas sur cette opération. Si nous reprenons le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), la production de chaleur sera réalisée par une pompe à chaleur ; donc, une pompe à chaleur électrique.

**Mme la Maire** : d'accord.

**M. Bonnet** : donc, je voulais le préciser. Effectivement, je l'avais évoqué, mais cela n'a pas été retenu. Cela aurait pu ... j'avais évoqué le fait de prévoir, d'anticiper, que nous puissions l'utiliser de cette manière. Après, sur la partie panneaux solaires, je pense que nous l'avions déjà évoqué il me semble, de mémoire, aussi à ce moment-là, et qu'il n'y avait peut-être pas la surface nécessaire et suffisante de ce côté-là pour faire quelque chose.

**Mme la Maire** : nous interrogerons le Directeur de projets là-dessus, qui saura nous donner la réponse.

**M. Séverac** : sur les panneaux photovoltaïques, il y a effectivement la question du toit du pigeonnier. Ce sont des toits assez petits. Par contre, il y a, en réflexion aussi, avec le SDEHG ou pas, nous verrons, la proposition d'aller vers la pose d'ombrières sur le parking situé à côté, qui pourra fournir aussi de l'électricité sur le Centre de Loisirs ou le CAJ. Donc là, nous sommes en train de voir avec eux l'intérêt de l'opération et les conditions. Ils ont posé déjà ce type d'ombrières sur le parking situé à côté de la Mairie de Portet, entre la Mairie et la salle du Confluent, qui sont des ombrières qui ne sont pas implantées dans le sol, elles sont posées en béton et qui couvrent 8 places je crois ; enfin, il y a des volumes comme ça. Donc, ce parking du CAJ a vocation à être couvert un jour par des ombrières.

**Mme la Maire** propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation de la salle annexe du CAJ "dite Pigeonnier" aux entreprises ci-dessus désignées et de l'autoriser à signer le marché avec ces dernières.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Mme la Maire** : sachant que ces travaux sont prévus pour septembre. Cette date-là a été vue avec le service jeunesse. C'est moins pénalisant pour eux de les faire à partir de la rentrée scolaire plutôt que pendant l'été puisque pendant l'été ils accueillent les jeunes.



**7 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COMPOSÉ DU MURETAIN AGGLO ET DE SES COMMUNES ET/OU ENTITÉS MEMBRES ADHÉRENTES ET RELATIF A LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET AUX PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIÉS (délibération n° 2023-103)**

Mme la Maire : nous vous proposons de renouveler l'adhésion à ce groupement de commandes, sachant que cela nous permet de nous appuyer quand même sur des expertises des acheteurs publics. De plus, cela participe, par l'effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Aujourd'hui, notre contrat électricité court jusqu'au 31 décembre 2023, il sera donc renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier. Nous pouvons espérer que compte-tenu de l'évolution géopolitique, les coûts de l'énergie ont considérablement baissé, nous allons nous retrouver avec des marchés à des coûts moindres que celui que nous avons subi au long de l'année 2023.

M. Mailhé : une remarque : le document annexé, c'est la convention que nous allons signer ? Parce que les noms ne correspondent pas du tout. Et puis je ne comprends pas le dernier tableau, déjà. Et à Fonsorbes, je vois "Centre Communal d'Action Sociale" de Fonsorbes avec comme Présidente Mme Adda HERNANDEZ.

Mme la Maire : cherchez l'erreur.

M. Mailhé : oui, mais il y en a plein. SIVOM Saudrune Ariège Garonne avec comme Président Alain BERTRAND.

Mme la Maire : manifestement, ...

M. Mailhé : ... je pense qu'il y a une grosse erreur ...

Mme la Maire : ... ils n'ont pas remis leur dossier à jour ...

M. Mailhé : ... si c'est toi qui signes, regarde-le parce que ...

Mme la Maire : ... nous sommes d'accord.

M. Séverac : la Présidente n'a jamais été Adda HERNANDEZ.

Mme la Maire : non, cela a toujours été Françoise SIMÉON.

M. Mailhé : sur le document, nous l'avons lu, il y a plein d'erreurs. Si c'est une reprise du dernier document, cela veut dire que celui-ci était déjà caduc.

Mme la Maire : j'ose espérer que non.

M. Mailhé : non. Donc, si c'est toi qui le signes, fais-leur la remarque.

Mme la Maire : d'accord. Nous allons le regarder. Sur mon document, j'ai "CCAS de Fonsorbes, Mme la Maire, Françoise SIMÉON". Il y a deux lignes en fait : "CCAS de Fonsorbes, Mme la Présidente, Adda HERNANDEZ" et "CCAS de Fonsorbes, Mme la Maire, Françoise SIMÉON". Donc, nous le regarderons auprès du Muretain Agglo et lui demanderons de le corriger.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et les prestations de services associés.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**8 - ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (délibération n° 2023-104)**

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "vie associative et animation de la ville-sport" : l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES) est un "réseau sport des collectivités locales" regroupant des Maires/Élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-Mer permettant des échanges privilégiés sur les politiques sportives des villes et de leurs groupements, grâce à ses réseaux d'experts et ses relais de terrain. Ses adhérents bénéficient ainsi d'un partage enrichissant d'expériences, de conseils et de bonnes pratiques à l'échelle nationale.

Aussi, afin d'accompagner la collectivité dans ce secteur, et plus particulièrement dans le développement du sport dans la cité, la ville souhaiterait adhérer à cette association dont les objectifs sont les suivants :

- Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs Élus en charge du sport afin d'aider le développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagements des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel de la cotisation (jusqu'au 31 décembre 2023) est fixé en fonction du nombre d'habitants, à savoir 244 € pour la commune (de 5 000 à 19 999 habitants).

J'en profite pour donner quelques chiffres :

- ANDES est un réseau de 8 000 villes et intercommunalités
- différentes publications sont faites, notamment 12 newsletters envoyées mensuellement
- des lettres de veilles parlementaires accessibles depuis l'espace client
- des enquêtes et sondages
- des webinaires

Aussi, nous vous proposons donc d'adhérer à cette association.

**Mme la Maire** : cela permettra peut-être d'enrichir nos compétences sur ce domaine-là. C'est vrai que les échanges entre Élus ne peuvent être que bénéfiques. Cela concerne également le responsable du service sport, qui est également demandeur par rapport à cette adhésion. Cela nous a paru tout à fait cohérent.

**M. Pilet**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : c'est effectivement une adhésion qui paraît intéressante. Dans le titre, il est indiqué que ce sont les Élus en charge du sport. Dans le fonctionnement que nous avons, il y a un Vice-Président, mais après il y a une commission municipale avec les Élus de chaque groupe. Est-ce que les Élus des groupes Minoritaires ont accès à ces informations ? C'est la première question. Seconde question : nous avons évoqué, donc l'Humain d'Abord, en 2014, 2015, de réfléchir à organiser un service municipal des sports qui pourrait prendre plusieurs formes. Est-ce que c'est pour avancer sur cet objectif ? Puisqu'un des points peut y faire penser.

**Mme la Maire** : aujourd'hui, nous ne sommes pas dans cet objectif-là. Aujourd'hui, nous avons un service sport qui n'existait pas lorsque nous sommes arrivés en 2014, que nous avons créé, dont le responsable intervient également sur le service jeunesse, avec un agent à mi-temps pour assurer le travail nécessaire et le contact régulier avec les associations sportives. Pour l'instant, nous en restons là, et nous verrons ou pas si nous devons faire évoluer la structure, qui fonctionne bien dans le sens où les associations ont un interlocuteur et auront des interlocuteurs adéquats pour répondre à leurs différentes interrogations, aux questions qu'elles se posent, aux suggestions qu'elles font en termes d'évolution de leurs structures ou de leurs besoins.

**M. Pilet** : la première question que je posais, c'est-à-dire "est-ce que des Élus des groupes Minoritaires auront accès ...

**Mme la Maire** : ... à priori, nous parlons davantage des Adjoints en charge du sport que des groupes Minoritaires. Mais, en fonction des éléments que nous aurons, pourquoi pas ?

**M. Pilet** : là, c'est "Élus". Donc c'est pour ça. Ce qu'il y a écrit sur les documents fournis, c'est "Élus". Puis, cela nous intéresse puisque ...

**M. Baë** : ... je pense qu'il faut attendre. Je n'ai pas encore une vision très nette de comment se présenteront les informations qu'ils vont nous envoyer. Je trouve intéressant que nous en bénéficions tous.

**M. Pilet** : c'est une adhésion pour la ville. Et, est-ce qu'il y a des projets que vous avez ? Vous dites qu'adhérer à ce réseau d'Élus pourrait être bénéfique et permettrait d'arriver à les réaliser.

**Mme la Maire** : pour l'instant, je crois qu'il se passe quand même beaucoup de choses en termes d'activités sportives sur la commune, d'une part par le nombre d'associations, les équipements qui sont mis à la disposition, les animations qui sont portées, mais peut-être qu'il y a aussi de bonnes idées à pêcher ailleurs, et aller voir ce qu'il se passe dans d'autres collectivités pour voir si nous avons la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles actions, de nouveaux dispositifs, voir si nous pouvons récupérer des subventions, même si nous allons beaucoup à la pêche aux subventions un peu partout, que ce soit auprès des fédérations, différentes collectivités auxquelles nous nous adressons, services divers et variés. Il y a peut-être de bonnes idées à aller prendre, idées à côté desquelles nous passons, sur ce sujet-là ou sur d'autres. L'idée est d'être dans l'échange et le partage.

**M. Baë** : il y a beaucoup d'informations techniques, à mon avis, que nous espérons pouvoir aller chercher ; notamment quand nous voyons les questions que nous nous sommes posées pour les terrains synthétiques. Je pense que différentes communes pourraient partager leurs expériences.



Mme la Maire propose au Conseil Municipal que la commune devienne adhérente à l'ANDES selon les conditions ci-dessus précisées, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 9 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

M. Séverac : l'actualité est de divers ordres. Le Conseil Communautaire s'est tenu il y a dix jours, à Fonsorbes.

Il y a, à l'heure actuelle, les débats autour de la révision du SCoT avec le SMEAT (Syndicat Mixte d'Études de l'Agglomération Toulousaine) qui est en train un peu de s'accélérer. Je dis cela parce que la prochaine Conférence des Maires doit en discuter aussi.

### Attribution de Compensation (AC)

Je reviens au Conseil Communautaire : certains d'entre vous étaient présents et ont pu assister aux débats, parfois assez ... je ne saurais pas comment les qualifier, peut-être même inqualifiables par certains moments. Mais, avec un focus, dans l'ordre du jour, sur la question de l'Attribution de Compensation des différentes communes et du pacte financier et fiscal. Sur l'Attribution de Compensation, vous savez que doit être fait un bilan quinquennal de toutes les évolutions qui ont pu survenir depuis 2017, à 2022, puisque ce bilan quinquennal a été créé en 2017. Ce bilan a été présenté et a montré les difficultés de fonctionnement entre le Président du Conseil Communautaire et la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), qui est éminemment partie prenante des appréciations des évaluations de ces Attributions de Compensation. Le bilan qui a été présenté a aussi permis de repérer des erreurs concernant la prise en compte d'un certain nombre d'éléments, notamment pour Fonsorbes, mais nous n'étions pas les seuls. Pour nous, il s'agissait de la prise en compte des emprunts transférés qui sont en voie d'extinction, que l'agglo doit supporter. Cela n'a pas eu un impact très important en 2022 puisque c'était de l'ordre de 2 480 €, mais cela en a un peu plus en 2023 puisqu'il s'agit de 107 980 €, et en 2025 ce sera 143 000 €. Sur les quelques années qui restent pour que ces emprunts s'éteignent, c'était plus de 250 000 € quand même qui passaient à l'as. Donc, nous ne pouvions quand même pas laisser passer cela. D'autres communes sont concernées de la même manière, que ce soit Saiguède, Seysses ou Frouzins.

Dans le fonctionnement anormal de la CLECT, qui s'était réunie quelques jours auparavant pour voir comment nous allions faire ce bilan quinquennal : en fait, arrivé à la réunion, le Président a dit "non, ça y est, nous l'avons préparé. De toute manière, il revient au Président de le présenter", ce qui est effectivement dans les textes. Donc, la CLECT n'a pas travaillé sur ce bilan, et c'est bien dommage parce que ces débats auraient pu avoir lieu à ce moment-là. Je crois que c'est une question quand même importante, pour le fonctionnement de l'Agglo, que d'avoir une CLECT qui fonctionne et des instances qui fonctionnent normalement. Je pense qu'il faudra que la CLECT, de son côté aussi, se saisisse de tous les champs d'action qui sont pointés dans ce domaine-là pour y mettre son grain de sel. Le Président a dit "ah, mais vous ne l'avez pas fait ? Vous n'avez qu'à demander". Chiche. Il va falloir travailler davantage.

L'autre aspect, toujours sur les Attributions de Compensation, c'est le gros différend qu'il y a avec la ville de Frouzins, le contentieux qui date depuis 2017-2018, qui a donné lieu à un contentieux juridique, qui a donc été jugé par le Tribunal Administratif, et qui condamne l'Agglo à verser à la commune la différence et à revoir son Attribution de Compensation, la majorant de l'ordre de 120 000 € annuels.

*Arrivée de Mme BRUN Véronique à 19 h 11*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Donc, le rattrapage est de près de 600 000 € sur la période. Même s'il y a appel, interjeté par le Muretain Agglo, le Conseil Communautaire a décidé de régler financièrement ce qu'il devait à la commune. Mais, il est clair que ce différend pèse énormément sur les relations entre l'Agglo et la commune, et bien au-delà aussi, sur le Conseil Communautaire, sans porter de jugement sur le différend lui-même puisque la commune s'appuie sur une lecture très près des textes de Loi et sur le calcul de l'AC à partir des bilans des Comptes Administratifs au moment de la fusion, 2016-2017, sans prendre en considération le retard qu'elle avait dans l'encadrement de ses structures enfance-Centre de Loisirs qu'elle a fait payer au Muretain Agglo. Donc, il y a

le texte de la Loi et il y a, moralement, faire payer son développement aux autres. Même pas le développement, c'était déjà la remise à niveau et aux normes d'encadrement des structures enfance (CLAE). La troisième conséquence, toujours sur les AC, c'est un peu lié également, ce sont les conséquences de la mise en œuvre du pacte fiscal et financier, avec, si nous le regardons vite, des retombées positives pour Fonsorbes. Il est effectivement admis que nous participons beaucoup à l'aspect charges de la partie famille, enfance, petite-enfance, restauration et autres, que nous sommes en haut du tableau alors que d'autres sont très loin, et qu'il y a un effort de rééquilibrage puisque les communes qui sont en dessous de 33 % devraient passer progressivement à une montée en charge en trois ans à ces 33 % de participation quand, nous, nous sommes à 82 % du financement du service. Il est donc admis par l'Agglo que nous avons un crédit, on va dire, de 290 000 € qui correspondrait à notre réduction de 82 à 72 %, pas à 33. Donc, nous avons réitéré nos critiques et nos réserves sur le pacte fiscal et financier, comme quoi il y a encore de la marge sur le rééquilibrage sur la participation juste et équitable de chacune des communes et sur la solidarité financière qu'il doit y avoir dans l'Agglo. Je pense que sur le fond, la question qui s'est posée, c'est qu'effectivement, quand nous sommes entrés dans l'Agglo, parce que M. MANDEMENT adore refaire l'histoire, nous y sommes entrés avec des services qui étaient déjà établis et avec un apport, notamment en termes de fiscalité économique, qui était celui de l'époque, qu'entre-temps la fiscalité économique a progressé dans ce que Fonsorbes ramène à l'Agglo, que les charges des services aux familles qui ont été transférées l'ont été sur la base d'un service qui existait et d'une "consommation" par les familles qui, elle, n'a pas beaucoup bougé depuis 2017-2018 ; le nombre d'enfants n'a pas beaucoup progressé, ou autres. Alors que d'autres communes, qui sont dans le même cas, ont profité du système pour que leur développement et leur accroissement de la population, l'accroissement des besoins de services soient pris en charges par l'Agglo, puisque c'est l'agglo qui payait les services aux familles ; ce qui expliquerait d'ailleurs ce décalage de participation et de fiscalité. Je ne nommerai personne, mais un certain nombre de communes aux alentours de Muret ont vu leur population bondir, empochant la Taxe Foncière, entre autres, et en faisant payer le fonctionnement des services à l'Agglo.

Donc, nous en sommes sur cette critique maintenue du pacte fiscal et financier. D'autres communes, comme Portet, Lamasquère et Roquette je crois, sont dans une démarche de contestation du pacte financier devant la justice puisqu'elles ont déposé des recours au Tribunal Administratif. Donc, nous verrons ce qu'il adviendra de cela.

### Dotation de Solidarité Communautaire

Dernier point dans ce gros volet financier et de flux financiers entre les communes, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui a augmenté. Je crois qu'elle passe de l'ordre de 500 000 € à 900 000 €, ou 800 000 €, avec une amélioration du retour solidaire vis-à-vis des petites communes, parce que le taux retourné par rapport à leur nombre d'habitants a été très majoré par rapport aux plus grosses communes. C'est normal, c'est le but de cette Dotation de Solidarité.

### Contrat entre la Région, le Département et la Communauté d'Agglo

A été débattu, très succinctement, le contrat entre la Région, le Département et la Communauté d'Agglo dans ses grands principes, parce que là aussi, la Conférence des Maires doit retravailler sur la maquette financière. Il y a eu, j'en oublie, tout un pan sur l'aide à la pierre et la décision du Muretain Agglo de conserver la maîtrise dans le développement des logements sociaux.

### Crèches

A la fin, il y a eu un débat sur les crèches : nombre de berceaux et délégation de service public.

Je pense que pour le Conseil Communautaire, c'est à peu près tout, j'en ai peut-être oublié, nous pourrions y revenir au besoin.

Je vous disais donc que la Conférence des Maires, qui aura lieu mardi, se tiendra juste après le Bureau du SMEAT prévu mardi matin, pour lesquels avance la révision du SCoT, même si ce n'est pas la date butoir, puisqu'il y en aura un autre en juillet et à la rentrée. Mais, commence à se préciser un certain nombre de données de cadrage sur les possibilités qu'auront les différentes communes dans leur développement et l'encadrement de ce développement, avec quand même un certain nombre de choses qui pèseront lourd. Donc, je me proposais d'ailleurs, sur la base du projet, de vous faire une fiche synthétique pour les mesures

telles qu'elles sont proposées à l'heure actuelle, notamment en termes de mètres carrés par habitant accueilli auxquels on veut nous soumettre. Effectivement, à l'horizon 2045, on parle de 40 m<sup>2</sup> par nouvel habitant accueilli, tout compris : le bâti, le non-bâti et le chemin. Faites les calculs, et vous verrez le mode d'architecture ou de développement que cela peut donner. Il n'y a pas que cela, il y a d'autres données, je crois qu'il faut que nous le regardions, notamment dans la commission urbanisme dans le cadre des futurs travaux sur les modifications de PLU.

Nous vous en dirons un petit peu plus, mais cela s'accélère de ce point de vue-là.

**M. Pilet** : le Conseil Communautaire se déroulait à Fonsorbes, c'est la deuxième fois si nous ne nous trompons pas, et c'est la deuxième fois que le Président se permet des propos déplacés à l'encontre des femmes. La dernière fois, c'était à l'encontre du personnel, là, c'était à l'encontre des Élués, dont la Maire de Lamasquère, qui n'était pas présente, qui a été largement disqualifiée et notre ancienne Adjointe aux finances de 2014 ou 2015 qui a été, nous allons dire "moquée".

#### Départ de M. FRANCHINA Philippe à 19 h 21

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Nous allons souligner la réaction du Premier Adjoint de Lamasquère qui a essayé de dire sa désapprobation. Mais, dans le public, ce qui nous marque, c'est le silence général qu'il y a, on laisse passer des propos sur des personnes absentes, qui les disqualifient, qui les décrédibilisent. Je pense que là, il faudrait quand même prendre une motion, je ne sais pas comment, au prochain Conseil Communautaire, ou au niveau des Maires. Ces attitudes ne sont pas, à notre sens, tolérables.

Sur le budget, toujours pareil, en étant dans la salle, pour la première fois il semble que les documents avaient été transmis, Comptes Administratifs, Comptes de Gestion, etc, ce qui tranche avec les années d'avant où souvent c'était voté sans qu'il n'y ait tous les documents. Cela a permis de faire apparaître que le résultat pour 2022 était de 15 M€ et une collectivité communautaire qui a quand même des fonds, des possibilités d'agir. Nous sommes bien loin de tout le discours dramatique que nous entendions depuis trois ans. Je tenais à le souligner. Pareil sur la Taxe des Ordures Ménagères : le résultat n'est pas loin de 3 M€, je n'ai plus le chiffre précis en tête mais c'est de cet ordre-là. Et malgré cela, il y avait eu des augmentations de taux, ou grâce peut-être à ces augmentations de taux, en tous cas le résultat est positif à hauteur de 3 M€. Nous tenions à le souligner.

Sur Frouzins, ce qui nous a surpris, outre ce qui a été dit dans l'explication, ce sont les propos du Président disant que le Muretain Agglo devra payer les sommes, puisque le Tribunal l'indique, mais ce ne sera pas supporté sur l'ensemble du budget de toutes les communes. Donc nous, pareil, en tant que spectateurs, nous avons du mal à comprendre d'où va sortir l'argent, comment cela va se faire, si ce n'est ce qui a été glissé à demi-mot, mais nous n'allons pas interpréter, des mesures de représailles ou des financements qui ne soient pas accordés a posteriori. Là aussi, à notre sens, cela aurait mérité des éclaircissements et des questions parce que ce sont, ce que nous avons reproché souvent, les communes, quels que soient les griefs, qui essayaient de faire entendre une voix, qui se retrouvaient avec des mesures de rétorsion, ou des avantages si elles arrêtaient leurs mesures de rétorsion, et nous avons l'impression, des éléments que nous avons en étant dans la salle, que cela continue. Cela ne nous paraît pas très normal.

Sur le programme de la Région, qui paraît très intéressant, un aspect n'a pas été évoqué. Toutes les préconisations qui sont faites sur le papier sont très riches, très intéressantes, mais, avec quoi cela sera financé ? Et par qui ? Si nous pouvons le comprendre, ce sera les communes. Donc là encore, les communes qui ont les moyens pourront faire des actions importantes, novatrices, avancées, et les autres, niet. Là aussi, nous avons été surpris qu'il n'y ait pas eu un débat pour voir comment cela pouvait être porté au niveau du Muretain, avec les marges de manœuvres qui semblent apparaître.

La dernière chose : nous aimerions que vous puissiez nous dire, vous avez fait allusion à la question du nombre de berceaux, c'était en fait désigner un prestataire. Est-ce que vous pouvez nous en dire deux mots et nous expliquer le prestataire qui a été choisi ? Merci.

**Mme la Maire** : pour revenir sur les 15 M€ auxquels vous faites référence, en fait, l'année 2022, en termes de fiscalité, a été beaucoup plus intéressante que ce qu'avait envisagé le Muretain Agglo, notamment par rapport à tout ce qui touche à la fiscalité des entreprises. On nous avait annoncé que des entreprises allaient être en grandes difficultés suite au Covid, etc., et en fait cela n'a pas du tout été le cas. Donc, cela a été la bonne surprise de l'année.

Pour ce qui concerne les créations de crèches, c'est 16X3, dont 48 berceaux qui seront créés sur le Muretain Agglo, avec la transformation des maisons petite-enfance de Lavernose, de Labastidette et de Saubens qui fonctionnaient sous la forme de halte-garderie deux jours et demi par semaine, ce qui ne correspondait pas

du tout aux besoins des familles. Aujourd'hui, ce dont les familles ont besoin, c'est du multi-accueil avec des journées complètes et sur toute la semaine. Donc, nous avons choisi, lors d'un Conseil Communautaire précédent, je crois que c'était à Lavernose, courant année, de lancer un marché en délégation de service public, c'est-à-dire de ne pas les porter en régie, pour des raisons multiples. Donc, en l'occurrence, nous avons eu plusieurs candidats. Deux ont été éliminés très rapidement parce que nous nous sommes rendus-compte qu'ils n'étaient pas en capacité d'assumer ce que représentent ces gestions-là. Trois ont été retenus sur le dernier tour de table. Celui qui a été choisi est le Groupe Babilou pour la simple et bonne raison que ce sont eux qui aujourd'hui gèrent les deux DSP (Délégations de Service Public) de Pins-Justaret et Labarthe-sur-Lèze, qui étaient également dans le marché car il y avait deux lots puisqu'il fallait renouveler les marchés. Ils ont également été choisis pour les trois, ce que nous pourrions dorénavant appeler multi-accueil, des trois communes que j'ai citées précédemment. Financièrement, c'étaient eux les plus intéressants, mais c'était eux, compte-tenu de qu'ils sont aujourd'hui sur le secteur, pas uniquement sur le Muretain Agglo, qui avaient la plus grande capacité à pouvoir assurer les remplacements nécessaires en cas d'absentéisme, à avoir la coordination sur place, ce qui n'était pas le cas pour les autres. Nous connaissons la qualité de travail qu'ils sont capables de fournir à Labarthe-sur-Lèze et à Pins-Justaret puisque nous les pratiquons maintenant depuis plusieurs années, avec des modes de fonctionnement similaires à ceux de nos structures en régie, avec des personnels qualifiés, avec les taux d'encadrement adéquats. Donc, voilà les raisons qui ont fait que nous avons choisi Babilou, ; et avec un coût, c'est clair, nettement moindre que celui des crèches en régie ; ramené au berceau, c'est très significatif. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais nous sommes sur des chiffres conséquents.

**M. Pilet :** donc, Jean-Claude PILET. Je vais réintervenir là-dessus. Il y a eu quelques échanges, des Conseillers Communautaires ont réagi puisqu'effectivement cette entreprise qui a été choisie, Babilou, est une multi-nationale de 12 000 collaborateurs, 1 100 crèches, présente dans plusieurs pays à l'international. Le groupe a dû passer de mains en mains depuis 2013 au moins quatre fois ; ce sont des fonds de pension qui rachètent. Je ne vais pas vous faire un dessin sur la logique que cela veut dire. Effectivement, ayant entendu cet argument économique, nous avons essayé de creuser, de comprendre pourquoi. En fait, ce secteur privé n'est pas couvert par des conventions. Donc, le service public a élargi en direct, il a des textes à appliquer, des barèmes à appliquer, des couvertures à appliquer, ce qui entraîne un coût. Le secteur associatif qui postule est basé sur une convention, ce qui fait qu'il y a aussi un coût supplémentaire. Par contre, le secteur privé n'a pas de convention, et c'est ce qui entraîne ces différences de coûts. Ce qui est embêtant, c'est que c'est la logique que le Gouvernement veut amener, c'est-à-dire aller vers du privé, en ne se basant que sur la notion de coûts. Nous avons pris attache auprès de différentes organisations syndicales qui sont très inquiètes et qui parlent de la baisse de qualité que cela entraîne, qui font un similaire avec les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

**Mme la Maire :** je ne peux pas vous laisser dire cela, M. PILET.

**M. Pilet :** mais si, vous me laissez dire cela parce que ...

**Mme la Maire :** ... non, c'est inadmissible, parce que je peux vous dire que je connais le fonctionnement ...

**M. Pilet :** ... vous irez voir ...

**Mme la Maire :** ... à Pins-Justaret ...

**M. Pilet :** ... excusez-moi ...

**Mme la Maire :** ... avez-vous entendu les ...

**M. Pilet :** ... est-ce que je peux finir ? Je ne vous aïs pas coupé la parole. Je vais finir. Les propos que je vous dis, que je peux vous rapporter, sont les propos du Responsable syndical du Haut-Rhin, Responsable départemental de la CFDT. Je peux vous citer aussi les propos de la CGT, de syndicalistes qui œuvrent et qui accompagnent les agents qui travaillent dans ces structures. Nous avons essayé de voir des structures qui sont implantées depuis longtemps. Parce que ce qu'il se passe, comme ils veulent gagner du marché, vous l'avez bien compris, qu'ils essayent de s'étendre au plus vite, ils font des offres attractives. Mais, après, sur de la durée, les avis deviennent très, très, très compliqués, et les retours sont très négatifs, que ce soit des parents, des personnes qui y travaillent, avec une baisse en compétence, des conditions de travail désastreuses, etc. Et nous commençons à le voir sur le secteur. Quand vous allez voir, que vous prenez des avis sur les crèches qui sont installées, on commence à entendre des avis qui font penser aux retours qu'il y a sur l'ensemble des autres établissements. Après, c'est une question de principe aussi, c'est de défendre le service public et de savoir qu'à un moment donné, quand un groupe est rattaché à des fonds de pension, son objectif est de dégager du chiffre. Ce chiffre va bien se prendre de la marge, et la marge va bien se prendre sur quelque chose. Donc, il ne faut pas être naïf. Nous, nous nous joignons aux Élus qui l'ont dénoncé, nous dénonçons ce choix, un choix que nous pouvons entendre du Président du Gouvernement MACRON ou des Élus qui sont sur des politiques très libérales, cela se respecte, c'est leur choix, ils défendent cette position politique et ce choix économique. Pour notre part, nous le dénonçons et nous regrettons que le Muretain

Agglo ne soit pas animé par une politique, je vais dire de gauche, qui soutient le service public ou les associations en lien avec le secteur de l'enfance de l'éducation populaire, comme cela l'a été très longtemps et qui ont apporté. Je crois que cela vient marquer un choix politique très clair de rentrer dans le libéralisme. Merci de m'avoir écouté.

**Mme la Maire** : d'accord. Je vais vous répondre très clairement. Les délégations de service public, nous sommes d'accord que c'est du service au public. Et jusqu'à preuve du contraire, que ce soit pour Pins-Justaret ou Labarthe, deux crèches de 25 et 30 berceaux, pour lesquelles nous avons une expérience ancienne avec Babilou, sachant qu'ils rentrent dans nos listes d'attente, etc, donc ce sont des parents du Muretain Agglo qui sont passés par ce dernier et qui se retrouvent donc sur ces structures-là, nous n'avons eu, depuis que je suis Vice-Présidente en charge de la petite-enfance, depuis 2014, aucun retour négatif de la part de quel que parent que ce soit sur le fonctionnement de ces structures-là. Il n'y a pas de turnover en termes de personnel, ou très, très peu, sachant que nous, nous recrutons de notre côté. Donc, si les personnels de ces structures en DSP étaient si mal traités que cela, si mal payés que cela, il est fort probable qu'ils postuleraient pour les postes que nous ouvrons au Muretain Agglo. Ce n'est pas le cas. Cette mobilité-là n'existe pas. Je peux entendre des choses, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'aujourd'hui les enfants accueillis dans ces structures-là sont moins bien accueillis que ce qu'ils le sont dans nos structures en régie. C'est totalement faux. Et les personnels ne doivent pas être si mal traités que cela puisqu'il y a très peu de turnover et qu'ils ne postulent pas sur les postes que nous ouvrons. Les arguments que vous venez de donner, M. PILET, ne sont pas recevables.

**M. Pilet** : ce sont des faits que je vous ai amenés, pas des arguments ...

**Mme la Maire** : ... moi aussi je vous donne des faits, c'est très factuel. Sur le Muretain Agglo, voilà l'expérience que nous avons ...

**M. Pilet** : ... je le redis. Quand ils s'implantent, tout va bien ; au bout d'un certain temps, les choses se dégradent. Je vous invite à aller voir, ou de vous rapprocher, vous n'êtes plus en lien avec des organisations syndicales, mais de vous rapprocher des représentants syndicaux qui interviennent auprès de ces structures qui sont en place depuis longtemps. Ils font le parallèle, et je crois à juste titre, avec les EHPAD. Tout allait bien, tout était parfait. Nous avons vu dans les EHPAD, du fait qu'il y ait de grands groupes dont l'objectif est de dégager de la marge, ce que cela entraîne au bout d'un certain temps. Après, tout le monde s'offusque, on ne comprend pas. Nous allons vers la même chose, nous rejoignons les syndicalistes qui dénoncent cela, qui s'inquiètent, qui tirent la sonnette d'alarme et qui voient que le Gouvernement s'y engouffre et va accélérer cette dérive-là. Nous participons à tirer cette sonnette d'alarme.

**Mme la Maire** : Nous allons clore là-dessus, si vous le voulez bien ...

**M. Pilet** : ... et je vous le redis, essayez d'écouter. Il commence à y avoir des propos qui ne sont pas si positifs que cela. Nous vous en ferons part.

**Mme la Maire** : écoutez, pour l'instant, nous n'en avons pas. Le marché a été signé pour six ans, nous travaillons très régulièrement avec les Directrices de Labarthe et de Pins-Justaret. Ce sera le cas avec celles des trois autres crèches qui seront créées. Nous ne ferons pas les yeux, nous regardons ce qu'il se passe, nous les recevons régulièrement. Nous connaissons leur bilan annuel, à la fois le bilan moral et le bilan financier, donc nous ne les lâchons pas, elles ne sont pas lâchées dans la nature, nous n'abandonnons pas les enfants du Muretain Agglo accueillis dans ces structures-là. Nous nous intéressons également à leur mode de fonctionnement. Et jusqu'à aujourd'hui, je le répète, nous n'avons rien noté qui nous permette de dire que nous nous trompons. Nous les surveillons et nous travaillons avec eux.

Donc, s'il n'y a pas d'autres sujets sur le Muretain, je pense que nous en avons suffisamment débattu, nous n'avons pas respecté l'horaire, nous débordons, nous passons au point suivant.

#### **10 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

**Mme la Maire** :

- Décision Municipale n° 2023-10 - Mission de programmiste pour la rénovation et le changement de catégorie ERP (Établissement Recevant du Public) du Centre de Loisirs de Cantelauze.  
Compte-tenu de l'augmentation de fréquentation de la structure Centre de Loisirs, nous allons devoir effectivement changer de catégorie.
- Décision Municipale n° 2023-11 - Marché de travaux - démolition, renforcement et reprises sur le bâtiment de l'ancienne gare.

**M. Bonnet** : au niveau de la catégorie, c'est-à-dire ? Nous changeons de quelle catégorie ?

**Mme la Maire** : je ne l'ai plus en tête, mais nous changeons de catégorie du fait du nombre d'enfants qui risquent de fréquenter la structure.

**M. Bonnet** : c'est à votre demande ou c'est à la demande de la commission de sécurité ...

**Mme la Maire** : ... c'est nous qui entamons cette démarche-là.

**M. Bonnet** : d'accord. Si je pouvais avoir éventuellement l'information, s'il vous plaît, de la catégorie. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : oui. Nous vous ferons passer cela.

**Mme Marnac** : en fait, cette société, ACE Bâtiment, c'est la première fois que nous la retenons ? Parce que juste pour information, j'ai un peu regardé sur son site, en fait, elle est quand même beaucoup spécialisée dans la construction de logements. Après, je ne sais pas, c'est une question. Est-ce qu'elle avait des références en matière de programmation, puisqu'elle a quand même été désignée comme programmatrice, pour faire de la rénovation d'ERP ? Sur tout son site, pour seule référence, elle parle de l'hôpital Marchant ou d'un hôpital à Castres, mais cela n'a rien à voir avec ce qui nous concerne, le reste n'est que de l'habitat.

**Mme la Maire** : nous nous appuyons sur la compétence du Directeur de projets. Nous lui demanderons comment il a trouvé le programmatrice en question et quelles ont été les références dont il s'est servi pour s'appuyer sur ce choix-là.

**Mme Marnac** : ça, c'était la première question. Et la deuxième question : quel est le contenu de cette mission ? Je n'ai pas compris, pardon, mais c'est marqué : montant 29 900 € comprenant de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour 4 900 €. Et le reste, c'est quoi ?

**Mme la Maire** : "comprenant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage lors de la consultation de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 900,00 € HT.". Je suppose que cela couvre à la fois l'accompagnement sur la définition de l'ERP, mais également comment nous nous orientons pour ...

**Mme Marnac** : ... mais ça, c'est l'AMO.

**Mme la Maire** : c'est aussi le programmatrice qui va nous aider à la réflexion sur comment améliorer le Centre de Loisirs : quels aménagements devons-nous envisager pour répondre aujourd'hui aux besoins d'accueil du nombre d'enfants qui ne fait que croître ? C'est fort probablement dans cet esprit-là que nous nous adressons à un programmatrice.

**Mme Marnac** : d'accord. Mais nous voudrions bien avoir un peu quelques explications ...

**Mme la Maire** : ... nous demanderons au Directeur de projets de nous donner toutes ces explications.

**Mme Marnac** : merci.

**M. Bonnet** : excusez-moi. Christophe BONNET. Je voudrais apporter une précision. Cette personne, nous l'avons déjà faite travailler, Sandrine. C'est Mme WASER qui a travaillé sur le site de Cantelauze, c'est elle qui a fait le très bon dossier de programme pour l'école de Cantelauze, que nous avons félicitée à l'époque. Et, de mémoire, nous faisons un petit peu la même chose, c'est-à-dire qu'aujourd'hui elle va faire, pour 25 000 €, un travail de programmation de tout ce qu'elle avait comme travail, et derrière assister la commune pour, je pense, lancer l'appel d'offres pour retenir le maître d'ouvrage, comme cela avait été fait, il me semble, sur le groupe scolaire de Cantelauze.

**Mme la Maire** : d'accord. Merci pour vos explications, M. BONNET.

**M. Bonnet** : de rien.

## 11 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

### Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Chemin des Carrelasses, des arbres viennent d'être taillés de manière drastique, alors que la Loi l'interdit à cette époque. Seule une cause sanitaire le permet. En l'absence de cette excuse, quelle mesure envisage la commune pour faire respecter la règle ?

**M. Canillo**, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal" : cette intervention fait suite à deux demandes : un administré a signalé qu'une branche était tombée dans son jardin, et la société Promologis a adressé un courrier indiquant les problématiques générées par les arbres du chemin des Carrelasses. Le service espaces verts s'est rendu sur place et a constaté qu'un élagage était nécessaire. De ce fait, a été validé en réunion de service l'élagage de l'ensemble de l'alignement pour cause de sécurité.

**Mme la Maire** : nous sommes sur des arguments de sécurité.

**M. Bonnet** : excusez-moi. Pour la date, cela s'est passé quand exactement ? Il n'y a pas longtemps ?



**Mme la Maire** : oui, c'est relativement récent.

**M. Bonnet** : nous sommes dans la période de non-intervention sur les arbres et arbustes que vous avez prônés sur le site de la commune. Du 16 mars au 15 août, il y a interdiction, ou suggestion, de ne pas tailler ...

**Mme la Maire** : ... c'est un conseil.

**M. Bonnet** : c'est un conseil, d'accord, mais vous le distillez à nos concitoyens, et vous espérez qu'ils le respectent. Déjà, il faudrait peut-être montrer l'exemple.

D'autre part, ... pardon ? Excusez-moi, M. CHOUARD voudrait prendre la parole ? ... Donc, arrêtez de parler s'il vous plaît. Merci.

**Mme la Maire** : nous vous écoutons, M. BONNET.

**M. Bonnet** : donc, quand on prône de tels actes envers nos concitoyens, il serait bien de se les appliquer soi-même. Pour rappel, un agriculteur risque une amende de 150 000 € s'il taille des haies dans ses champs.

**Mme la Maire** : rien à voir.

**M. Bonnet** : rien à voir, à part que là, nous avons une atteinte à la conservation d'espèces animales et destruction éventuelle de leurs habitats. Alors, qu'il y ait des branches qui soient mortes, on taille les branches mortes avant qu'elles ne tombent. Mais, on n'élague pas, comme vous l'avez fait, des arbres quand même remarquables de cette espèce de chênes ou autres. Là, vous avez déstructuré l'arbre. Donc, j'ai contacté une association de sauvegarde des arbres, la GNSA pour ne pas la citer. J'ai rencontré la représentante locale dimanche dernier, je lui ai donc signalé le fait, et nous verrons la suite qui sera donnée par cette association. Mais là, ce n'est pas entendable de faire cela, vous déstructurez l'arbre, et en plus, derrière, il sera encore plus fragilisé. Nous aurons effectivement des repousses dans tous les sens, mais là, ce sont des chênes quand même qui avaient un certain âge et ils sont abîmés. Là, nous sommes quand même un petit peu déçus, surtout qu'au niveau de la biodiversité, il y a quand même un travail qui commence à se faire avec des citoyens et un groupe d'Agenda 21. Donc, cela ne va pas du tout dans le sens de ce travail-là.

2. Lors du dernier Conseil, nous avons évoqué la nécessité d'un équipement sonore pour mal-voyants au feu tricolore. Avez-vous pris une décision pour leur installation ?

**Mme la Maire** : nous avons demandé une étude au SDEHG, nous attendons donc que ce dernier revienne vers nous avec des propositions.

**M. Bonnet** : pour rappel, là aussi, excusez-moi, je reprends la parole, M. BONNET, il y a quand même une législation en vigueur, qui devrait être respectée. Depuis 2012, tous les feux existants auraient dû être mis aux normes. Donc, nous sommes sacrément en retard, je pense, sur ...

**Mme la Maire** : ... nous ne sommes pas les seuls alors, M. BONNET.

**M. Bonnet** : ... mais que nous soyons les seuls ou pas les seuls, il y a une réglementation. Nous demandons à nos concitoyens de respecter les réglementations sur beaucoup de choses, appliquons-les, nous d'abord.

Droit de suite : Nous avons demandé un état des lieux sur la présence de mérules sur un bâtiment d'habitations jouxtant la Mairie. Merci de nous indiquer où en est la lutte contre ce nuisible.

**Mme la Maire** : nous parlons du bâtiment à côté. C'est le bailleur social MÉSOLIA qui l'occupe, il bénéficie d'un bail emphytéotique, signé par nos prédécesseurs, de 49 ans si je ne me trompe pas.

Il a été constaté la présence de mérules. Un traitement a été fait, dont sa mise en œuvre a mis du temps. Un contrôle a ensuite été fait, qui a montré que la mérule persistait. Donc, ils en sont à lancer la nouvelle phase de travaux. Ils évoquent un "décroustage de l'ensemble des sols afin d'avoir une idée du degré d'infestation par le champignon". Des logements ne sont pas touchés. Le décroustage permettra de savoir où cela en est, avec donc la mise en œuvre d'un nouveau traitement sans aucun doute.

**M. Pilet** : la dernière fois que nous avons évoqué cette question, vous nous aviez indiqué que cela se propageait à d'autres appartements. Est-ce qu'aujourd'hui la propagation est au moins arrêtée ? Puisque que ce n'est pas traité ...

**Mme la Maire** : ... c'est pour cela qu'ils vont décrouter. Ils disent "décroustage de l'ensemble des sols afin d'avoir une idée du degré d'infestation par le champignon". Donc, à mon avis, c'est un gros chantier qu'ils vont lancer, de façon à avoir un diagnostic global sur l'ensemble du bâtiment.

**M. Pilet** : et le risque par rapport aux autres autour ?

**Mme la Maire** : nous verrons en fonction de ce qu'ils nous diront, du résultat du décroutage. En fonction de ce qui sera dit, nous serons susceptibles, nous Mairie, de faire un diagnostic et d'alerter les riverains pour qu'ils le fassent également.

**M. Pilet** : d'accord. Merci. Et ce doit être fait quand ?

**Mme la Maire** : nous n'avons pas de date. Ils disent que des travaux sont prévus ; c'est un échange de mails de ces derniers jours, donc nous pouvons supposer que c'est fort probablement dans un délai relativement court.

## 12 - INFORMATIONS DIVERSES

**Mme la Maire** : le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 juin.

**M. Pilet** : et la fête de ce week-end.

**Mme la Maire** : oui. Mais tout le monde l'a vue la fête. Avec quand même un point positif : le fait d'avoir signalé très en amont de la commune la nécessité d'éviter le centre-ville de Fonsorbes. Finalement, en termes de circulation, cela se passe plutôt bien.

**M. Pilet** : et nous voulions souligner, nous le soulignerons de manière aussi publique, l'effort qui a été fait justement sur la signalisation des déviations avant l'entrée de ville, aux entrées de ville ...

**Mme la Maire** : ... c'est ce que nous avons demandé aux services ...

**M. Pilet** : ... et je pense qu'il faudra féliciter les agents qui ont élaboré ce plan vraiment très bien.

**Mme la Maire** : c'est nous qui leur avons demandé d'aller poser les panneaux sur toutes les entrées de ville à distance de façon à éviter que les gens ne se retrouvent ici, sachant qu'il y a en plus, le soir, la présence de la Police Municipale au carrefour de façon à assurer la meilleure des fluidités possibles. Donc, cela se passe même mieux que les années antérieures sans travaux.

Je vous remercie. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

Mme la Maire  
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance  
BONNET Christophe

